



VILLAGE DE MEMRAMCOOK

540, RUE CENTRALE STREET
MEMRAMCOOK, N.-B. E4K 3S6

village@memramcook.com
<http://www.memramcook.com>

Tél.: (506) 758-4078
Télec.: (506) 758-4079

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 20 juillet 2015, à 18 h 30, à l'Édifice municipal.

Présences :	Donald O. LeBlanc	- Maire
	Joe Breau	- Conseiller général / Maire suppléant
	Victor LeBlanc	- Conseiller
	Raoul Boudreau	- Conseiller
	Brian Cormier	- Conseiller
	Don (Barber) LeBlanc	- Conseiller
	Rolando Cormier	- Conseiller
	Yves M. Leger	- Directeur général
	Monique Bourque	- Secrétaire municipale
	Eric Mallet	- Directeur des opérations et infrastructures
	Octave LeBlanc	- Directeur des loisirs et de la programmation
Absence :	Caroline LeBlanc	- Directrice des finances

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Donald O. LeBlanc, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 31.

2. **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

En vertu des articles 90.1 à 90.91 de la *Loi sur les municipalités*, le conseiller Raoul Boudreau déclare un conflit d'intérêt à l'article no 8. *Demande de dons ii) Softball.*

4. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Joe Breau

Appuyé de Rolando Cormier

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

5. **Chambre de commerce**

i) **Affidavit**

Le directeur général explique que suite à une demande reçue du comité de travail pour la Chambre de commerce de Memramcook qui a comme but de créer une nouvelle chambre de commerce à Memramcook, il est nécessaire de

dissoudre la chambre de commerce qui avait été établie plusieurs années passées et qui est devenue inactive. Selon la demande du comité, un affidavit doit être signé par le maire pour dissoudre l'ancienne chambre de commerce. Un groupe d'une dizaine de personnes travaille depuis un certain temps pour mettre sur pieds une nouvelle chambre de commerce à Memramcook.

P15 – 07 – 106

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Joe Breau

Que le conseil accepte que le maire signe un affidavit selon la *Loi sur les chambres de commerce, LRC (1985), ch. B-6* pour demander la dissolution de la Chambre de commerce de Memramcook qui avait été établie plusieurs années passées et qui est devenue inactive. **Adoptée à l'unanimité.**

ii) **Nomination d'un membre du conseil**

Le directeur général explique que le comité de travail pour la Chambre de commerce de Memramcook demande au conseil de nommer un membre élu pour siéger au comité afin de créer un partenariat durable entre la municipalité et la chambre de commerce.

P15 – 07 – 107

Proposé par Don (Barber) LeBlanc

Appuyé de Rolando Cormier

Que le maire soit le membre élu pour siéger au comité de travail de la Chambre de commerce de Memramcook. **Adoptée à l'unanimité.**

iii) **Participation au tournoi de golf**

P15 – 07 – 108

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Joe Breau

Que la municipalité parraine deux équipes et commandite un trou pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Memramcook qui aura lieu le 18 septembre prochain. **(6 pour, 1 contre) Adoptée.**

6. **Lotissement Joseph Ernest Roger Belliveau – terrain d'utilité publique**

P15 – 07 – 109

Proposé par Joe Breau

Appuyé de Raoul Boudreau

Que le conseil accepte la recommandation de la Commission des services régionaux Sud-Est relative au terrain d'utilité publique pour le lotissement Joseph Ernest Roger Belliveau et que le propriétaire cède à la municipalité 6 % de la valeur marchande du lot 15-2, soit 6 % de 11 000 \$ qui donne un montant de 660 \$. **Adoptée à l'unanimité.**

7. **Nomination de l'agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux**

P15 – 07 – 110

Proposé par Victor LeBlanc

Appuyé de Joe Breau

ATTENDU QUE le conseil a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE la municipalité doit veiller à l'application de ses arrêtés;

ET ATTENDU QUE le conseil estime le service d'application des arrêtés municipaux utile à la paix, à l'ordre, à la bonne administration de la municipalité et propre à encourager l'hygiène, la sécurité et le bien-être de ses habitants;

IL EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient autorisées, désignées et nommées en vertu de l'autorité municipale décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom de la municipalité pour assurer l'exécution des arrêtés :

*Monique Bourque; et
Jeffrey A. Hunter*

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les autorisations, désignations et nominations ci-dessus comprennent les suivantes :

- 92(1), 93(1), 94(1) et 98 de la Loi sur l'urbanisme afin de pénétrer sur les propriétés, d'émettre des ordonnances, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et commencer des procédures en Cour Provinciale;
- 100.2(b), 101, 102.1(1) et 190.01(3) de la Loi sur les municipalités afin d'émettre des billets, commencer des procédures en Cour Provinciale, pénétrer dans une propriété à tout moment raisonnable et d'émettre des avis pour des lieux dangereux ou inesthétiques; et
- 14 de la Loi sur la police afin de signifier des billets et d'exercer leur fonction à titre d'agent chargé de l'exécution des arrêtés;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE *Jeffrey A. Hunter* exécute sa discrétion selon les dossiers provenant de la secrétaire municipale et/ou du directeur général et les politiques municipales;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant que les personnes sont à l'embauche de la municipalité, ou limitées ou résiliées par le conseil. **Adoptée à l'unanimité.**

8. **Demande de dons**

i) **Handi-Bus**

Suite à l'évaluation de la demande de don, le conseil veut attendre lors d'une prochaine réunion pour prendre une décision compte tenu qu'il manque de l'information dans la documentation fournie par le comité.

Le conseiller Raoul Boudreau quitte la salle du conseil.

ii) **Softball**

Le directeur général explique les détails de la demande reçue de l'équipe de balle-molle (filles U-16). Un don de la part de la municipalité est demandé pour l'aménagement de 2 cages de frappeur. L'administration ne recommande pas d'octroyer un montant pour ces cages pour diverses raisons. De plus, leur demande n'est pas tout à fait claire et des informations additionnelles devraient être fournies. Il est suggéré par quelques membres du conseil qu'une cage portative soit aménagée, ce qui réduirait les coûts et permettrait une plus grande flexibilité d'utilisation. Il est également suggéré que cette demande soit discutée lors des délibérations budgétaires pour l'année 2016.

Le conseiller Raoul Boudreau retourne dans la salle du conseil.

9. **Modification à la *Politique d'utilisation et taux de location de l'aréna Eugène (Gene) LeBlanc de Memramcook (P15)***

P15 – 07 – 111

Proposé par Joe Breau

Appuyé de Rolando Cormier

Que le conseil accepte de modifier la politique P15, plus particulièrement la section 3 (*Location d'équipement de l'aréna*) qui se lira dorénavant comme suit :

L'aréna dispose de chaises et tables qui peuvent être louées par des organismes et/ou des individus. Le formulaire de location doit être rempli et signé et remis avec le paiement à l'édifice municipal cinq (5) jours ouvrables avant la location. Un dépôt de 100 \$ sera exigé par la municipalité pour toute location d'équipement. Le dépôt sera remis au demandeur dans le cas où il n'y a pas d'équipement endommagé, perdu ou volé.

Il y a un frais de livraison non-remboursable exigé pour les tables rondes et les chaises bourrées. Pour les chaises oranges et les tables rectangulaires, le demandeur a l'option de ramasser et de retourner l'équipement et dans ce cas, aucun frais de livraison lui sera chargé.

Exceptions : Pour les organismes communautaires, les partenaires de la municipalité et les événements communautaires, le frais de location sera retourné à l'organisme demandeur une fois que tout l'équipement est retourné en bonne condition.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Mise à jour des travaux publics**

Le directeur des opérations et infrastructures donne un compte rendu des travaux. Depuis les derniers 49 journées ouvrables, l'équipe a attribué 19 de « patching », 10 jours pour des travaux de réfection sur le chemin Pont-Rouge, 6 jours de travaux de creusage de fossés, 4 jours pour réparer des dégâts de la pluie abondante du 22 juin, 7 jours pour le remplacement de ponceaux et 3 autres journées pour des travaux divers de maintenance. Un montant de 400 tonnes d'asphalte a déjà été posé sur nos routes (d'un budget de 1 200 tonnes). Il continue par expliquer la séquence des travaux de « patching » et partage les travaux qui seront entrepris dans les semaines à venir. Les membres du conseil félicitent le directeur des opérations et son équipe pour le beau travail.

11. **Constitution du conseil à huis clos**

P15 – 07 – 112

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de Joe Breau

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

12. **Article 10.2(4)(c) de la *Loi sur les municipalités – information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord ou d'un contrat***

Article 10.2(4)(j) de la *Loi sur les municipalités – information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives*

P15 – 07 – 113

13. Retour en réunion extraordinaire**Proposé par Raoul Boudreau****Appuyé de Joe Breau**Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.****14. Adoption de résolution(s)****a) Remplacement du chef pompier – modification de la *Politique en matière des procédures administratives du service d'incendie de Memramcook (P02-2015)***

P15 – 07 – 114

Proposé par Raoul Boudreau**Appuyé de Joe Breau**

Que le conseil accepte les recommandations suivantes proposées par le Comité de protection et que la politique P02-2015 soit modifiée en conséquence :

Clarification au sujet des critères d'embauche

- Habiter à l'intérieur du territoire desservi par la brigade ou encore toute localité avec laquelle le Village de Memramcook a conclu des ententes d'aide mutuelle au niveau du service d'incendie.
- Être capable de communiquer dans les deux langues officielles (à l'oral et à l'écrit).

Ajout de responsabilités dans la description du poste

- Fournir périodiquement les formulaires complétés pour les appels répondus ainsi que les formulaires des pratiques à la directrice des finances.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan des mesures d'urgence de la municipalité.

Compensation du chef

- Le salaire annuel du chef pompier sera augmenté de 6 823 \$ à 10 000 \$, plus le montant du pointage selon les présences.
- À noter que la compensation du chef adjoint devra être révisée une fois que le chef pompier sera en poste et que la révision des tâches du chef adjoint aura lieu.

Processus d'embauche

- Le processus de sélection du chef sera géré par un comité qui fera la sélection et les entrevues pour en faire une recommandation au conseil. Le comité sera formé du président de comité de protection (ou d'un autre membre du conseil advenant qu'il n'y aurait plus de comité de protection), du directeur général et d'un minimum d'une troisième personne. Le poste sera affiché à l'intérieur du Service d'incendie de Memramcook pour une période déterminée. Après cette date, si aucune candidature n'est reçue, le poste sera affiché à l'extérieur de la brigade de Memramcook, soit à l'intérieur du territoire desservi par la brigade ou encore toute localité avec laquelle la municipalité de Memramcook a conclu des ententes d'aide mutuelle au niveau du service d'incendie. (*Une preuve de résidence permanente pourrait être demandée le cas échéant.*)

Adoptée à l'unanimité.

15. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le lundi 17 août prochain, à 19 h (réunion ordinaire).

16. Levée de la réunion

Il est proposé par le conseiller Raoul Boudreau de lever la réunion et la séance est levée à 22 h 15.



Donald O. LeBlanc
Maire



Monique Bourque
Secrétaire municipale

